



Communiqué de presse

L'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE sera décisive pour l'avenir de la place économique suisse

Les négociations entre la Suisse et l'Union européenne sur l'extension de la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'UE ont abouti à un accord nécessaire et satisfaisant. C'est ce qu'explique economie suisse en réponse à la consultation.

Le Conseil fédéral a invité les milieux intéressés à prendre position jusqu'au 17 septembre 2004 sur l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes et sur les mesures d'accompagnement supplémentaires. La prise de position d'economie suisse se fonde sur une enquête interne menée auprès de ses membres – Chambres de commerce cantonales, associations professionnelles et entreprises.

L'économie suisse juge nécessaire et satisfaisant l'accord négocié par la Suisse et l'UE (protocole additionnel relatif à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE). Ce texte améliore le fonctionnement et la flexibilité du marché du travail suisse, ce qui aura un impact positif sur l'ensemble de l'économie. Les délais de transition, les contingents et les mesures d'accompagnement permettront une ouverture progressive et ordonnée du marché du travail. Un refus d'étendre la libre circulation des personnes mettrait en péril les accords bilatéraux I du fait de la « clause guillotine » – ce qui serait fatal. L'accord bénéficie donc du soutien des milieux économiques suisses.

La prise de position d'economie suisse est accessible à l'adresse www.economie.suisse.ch.

Zurich, le 17 septembre 2004

Pour toute question : Gregor Kündig, economie suisse, tél. 01 421 35 35